

BE 0817 419 889

IBAN: BE31 0910 1849 0855

BIC: GKCCBEBB

Rue de Landen 23, 4280 HANNUT

Tél : 019/51.93.72

Mail : [rca@hannut.be](mailto:rca@hannut.be) - [dominique.cornelis@hannut.be](mailto:dominique.cornelis@hannut.be)

1. **Demandeur** : .....

**Adresse** : .....

**Téléphone** : ..... **Mail** : .....

2. **Comité ou organisme pour lequel la demande est introduite** :

(Préciser la raison sociale : a.s.b.l., association, comité de quartier)

2.1. Raison sociale : .....

2.2. N° TVA : .....

2.3. Siège social : .....

2.4. Président ou responsable délégué : .....

3. **Date(s), but et lieu exact(s) de l'organisation**

**Date** : .....

**But** : .....

**Lieu** : .....

4. **Désignation précise de l'aide sollicitée et du matériel demandé (voir tableau ci-après) :**

.....  
.....  
.....

5. **Moyen de transport du matériel (cocher) :**

5.1 Fourni par le demandeur

5.2. Sollicité

6. **Date et heure** :

6.1. De la livraison/prise en charge du matériel .....

6.2. Du démontage/retour du matériel .....

7. **Prix de location**

La redevance de location, de frais de manutention et de transport est fixée dans le tableau ci-après par unité.

Le prix de location s'entend à la semaine (au maximum) et sera donc multiplié par le nombre de semaines de location le cas échéant. Un forfait de minimum 50 € HTVA sera appliqué pour toute demande dont le montant total serait inférieur en cas de transport assuré par la Régie Communale Autonome.

Tarif d'application à partir du 01/07/2025	Disponible	HTVA /unité	TVAC (21 %)	Quantité souhaitée
Chaise pliante en bois	300 unités	0,83 €	1,00€	
Chaise empilable en coque plastique	400 unités			
Banc	135 unités	1,24 €	1,50 €	
Petite Table (0,90 x 0,60)	35 unités	1,49 €	1,80 €	
Table de brasseur (2,20 x 0,60)	125 unités	2,48 €	3,00 €	
Barrière Nadar (prix aux mètres), 2m50 unité.	500 mètres	1,24 €/m	1,50 €/m	
Barrière Héras (3,50 x 2,00) (n+1 plots compris)	40 unités	9,92 €	12,00 €	
Plot en béton supplémentaire	25 unités	0,83 €	1,00 €	
Plot en plastique supplémentaire	54 unités			
Grille Caddie (1,20 mètres de large)	30 unités	4,96 €	6,00 €	
Grille Caddie (0,72 mètres de large)	11 unités			
Barbecue	1 pièce	14,88 €	18,00 €	
Fut plastique poubelle	20 unités	2,07 €	2,50€	
Gradin	4 pièces	28,93 €	35,00 €	
Elément podium (1m x 2 m)	35 unités	14,88 €	18,00 €	
Echoppe	5 pièces	20,66 €	25,00 €	
Panneau d'affichage type élection	13 unités	4,13 €	5,00 €	
Conteneur à puce (240L - 660L- 1100L)	4 p./8 p./12 p.	20,66 €	25,00 €	
Coûts de traitement des déchets déposés	/	0,15 € / kg	/	
<b>Autre (voir formulaire de prêt de matériel de Naninne)</b>				
Tente ou stand	/	41,32 €	50,00 €	
Matériel didactique, forfait aller-retour	/	330,58 €	400,00 €	

## 8. Engagement A LIRE ATTENTIVEMENT

Je m'engage en mon nom propre et au nom de l'organisation que je représente à utiliser le matériel reçu, à le remettre en bon état au Service Prêt matériel, ainsi qu'à supporter les frais résultants de la perte, de la dégradation, du retard apporté à la restitution ou de tout autre manquement entraînant une dépense pour le Service Prêt Matériel de la RCA d'Hannut.

D'autre part, **au moins un délégué du Club demandeur du matériel** sera présent lors de l'enlèvement et de la restitution du matériel. **A défaut**, le matériel déposé par le service de la Régie sera considéré comme réceptionné dans sa totalité et les services prestés par le Service de Prêt de Matériel seront **facturés à 50,00 € HTVA /heure**.

**Toute demande de prêt de matériel ne sera prise en considération qu'à la condition expresse que le demandeur soit en ordre de paiement vis à vis du Service Prêt Matériel et Location du Marché couvert.**

Le demandeur s'engage à payer la facture dans les 30 jours. A défaut de règlement à l'échéance, le montant de la facture sera majoré, sans mise en demeure, d'une somme de 15% du montant total de la facture avec un minimum de 50 euros et portera un intérêt au taux de 1,5% par mois depuis la date d'émission.

Tout cas non prévu au présent contrat sera tranché par le Bureau exécutif de la RCA. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution de la présente convention sera soumis à la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Huy.

Il est à signaler que pour le prêt de matériel de signalisation, celui-ci s'effectue au **Service Voirie de la Ville de Hannut**, route de Tirlemont.

Hannut, le ...../...../20.....

Signature:

9. **ACCORD DE LA REGIE COMMUNALE D'HANNUT :**

Favorable / Défavorable

Remarques

.....  
 .....  
 .....

Le Président, Eric CALLUT